

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 1 /06.11.2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Celles-sur-Belle, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie de Celles-sur-Belle, sous la présidence de Madame le Maire de Celles-sur-Belle.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Quorum : 15

Conseillers présents : 23

Date de convocation : 31 octobre 2024

Présents : BRUNET Sylvie, COUSIN Sylvie, DOLBEAU Alain, CROMER Marie-Thérèse, ROBIN Evelyne, ROBERT Bernard, BERTHONNEAU Frédéric, FOUCHE Jean-Louis, DENIS Pascal, TURPAULT Caroline, BODIN Dominique, GUERRY Sabrina, RIVAULT Laurent, BRETONNIER Pascal, DECRON Marie-Paule, LABARRE Eric, DEMILLAC Madenn, VETILLARD Gilles, GAZEAU Emmanuelle, CHAMPIGNE Nicolas, PICARD Christian, BEDON Christine, GADEAU Chantal.

Absents excusés : LEON-HENRI Aurélie, BROUSSARD Raphaël, TALON Mélina, CHAMPIGNE Philippe, HICQUEBRANT Justine, BARRET Jean-Michel a donné pouvoir à GADEAU Chantal.

Secrétaire de séance : DENIS Pascal

Objet : Tarifs location des salles des fêtes municipales – Année 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- annule la délibération n° 2 du 2 octobre 2024,
- fixe les tarifs des salles des fêtes municipales, comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2025,
- précise que le tarif inclus le matériel (tables, chaises...) présent dans la salle qui sera installé et rangé par l'organisateur.

I – ASSOCIATION, PARTICULIERS ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE :

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
1 – SALLE DES FETES DE CELLES		
Tarifs week-end	311,00 €	527,00 €
Tarif 1 jour en semaine	158,00 €	374,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	390,00 €	714,00 €
2 – SALLE DES FETES DE VERRINES		
Tarif week-end	181,00 €	365,00 €
Tarif 1 jour en semaine	88,00 €	272,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	225,00 €	501,00 €
3 – SALLE DES FETES DE MONTIGNE		
Tarif week-end	131,00 €	243,00 €
Tarif 1 jour en semaine	89,00 €	201,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	176,00 €	344,00 €
4- SALLE DES FETES DE ST MEDARD		
Tarif week-end	131,00 €	243,00 €
Tarif 1 jour en semaine	89,00 €	201,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	176,00 €	344,00 €

Caution pour nettoyage des salles : 300 €

Chèque de caution en cas de dégradations : 300 €

Vaisselle salle des fêtes de Saint-Médard : 26 €

II – ASSOCIATIONS, PARTICULIERS ET ENTREPRISES NE RESIDANT PAS DANS LA COMMUNE

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
1 – <u>SALLE DES FETES DE CELLES</u>		
Tarif week-end	580,00 €	796,00 €
Tarif 1 jour semaine	290,00 €	506,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	725,00 €	1 049,00 €
2 – <u>SALLE DES FETES DE VERRINES</u>		
Tarif week-end	582,00 €	766,00 €
Tarif 1 jour semaine	291,00 €	475,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	728,00 €	1 004,00 €
3 – <u>SALLE DES FETES DE MONTIGNE</u>		
Tarif week-end	336,00 €	447,00 €
Tarif 1 jour semaine	168,00 €	279,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	420,00 €	587,00 €
4 – <u>SALLE DES FETES DE SAINT-MEDARD</u>		
Tarif week-end	336,00 €	447,00 €
Tarif 1 jour semaine	168,00 €	279,00 €
Tarif week-end et jour férié accolé	420,00 €	587,00 €

Caution pour nettoyage des salles : 300 €

Chèque de caution en cas de dégradations : 300 €

Vaisselle salle des fêtes de Saint-Médard : 26 €

III – LOCATION POUR ACTIVITÉS COMMERCIALES OU A BUT LUCRATIF

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
1 – <u>SALLE DES FETES DE CELLES</u> ½ journée	94,00 €	202,00 €
2 – <u>SALLE DES FETES DE VERRINES</u> ½ journée	62,00 €	154,00 €
3 – <u>SALLE DES FETES DE MONTIGNE</u> ½ journée	52,00 €	107,00 €
4 – <u>SALLE DES FETES DE ST MEDARD</u> ½ journée	52,00 €	107,00 €

IV - TARIF LOCATION SALLE DE REUNION DE LA SALLE DES FETES DE CELLES-SUR-BELLE.

	1 ^{er} avril au 31 octobre	1 ^{er} nov au 31 mars
Salle	72 €	144 €

Gratuit pour les entreprises celloises et les réunions internes des associations celloises.

V – INFORMATIONS DIVERSES

Priorité sera donnée à l'antériorité de réservation auprès du secrétariat.

Une gratuité est accordée, à leur demande :

- deux fois par an pour les associations communales : une pour leur assemblée générale et une pour une manifestation ou une réunion.
- Une fois par an pour les collectivités locales de Mellois en Poitou ;
- Une fois par an pour les structures partenaires dans le cadre des labels ;
- Une fois par an, aux associations hors commune à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général ;
- à chaque demande : pour le collège de Celles-sur-Belle, les écoles de la commune et les activités scolaires et périscolaires de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.



Le Maire,
Sylvie BRUNET

Conforme à l'original

Le secrétaire de séance

Le Maire

Pascal DENIS

Sylvie BRUNET